

AGGLO
HENIN-CARVIN

RAPPORT SUR LE PRIX ET

LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE

PREVENTION ET DE GESTION DES DECHETS



RPQS - 2024

EDITO	2
I. LA COMPETENCE COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS	3
1.1. Présentation du territoire	3
1.2. Organisation	3
1.3. Les moyens humains de la CAHC	4
II. L'ACTIVITE DE COLLECTE	7
2.1 Précollecte	7
2.2 Collecte en porte à porte	10
2.3 Collecte en points d'apport volontaire	11
2.4 Collecte en déchèteries	11
2.5 Collecte des gros producteurs - redevance spéciale	15
2.6 Le service atelier Mécanique	16
2.7 Les stations d'approvisionnement	17
2.8 Gestion des requêtes	18
III. L'ACTIVITE DE SENSIBILISATION ET DE VALORISATION	19
3.1 Sensibilisation aux bons gestes de tri	19
3.2 Opérations de broyage des végétaux	21
3.3 Semaine Européenne de la Réduction des Déchets	22
3.4 L'opération « foyer zero dechets »	23
3.5 Le pôle propreté et salubrité	24
IV. L'ACTIVITE DE TRAITEMENT	25
V. LE COUT DU SERVICE RENDU	27
5.1 Bilan analytique 2024	27
5.2 Evolution des coûts depuis 2022	28
5.3 Focus sur le coût de la collecte de l'AMIANTE	28

EDITO

L'année écoulée a été marquée par la mise en place d'actions concrètes en faveur de la réduction des déchets et de l'amélioration du tri sur notre territoire. Nous avons choisi d'y répondre par des initiatives innovantes et accessibles.

Parmi les temps forts de l'année, l'installation du dispositif incitatif CLINK qui récompense les gestes de tri des verres par des bons de réduction ou des dons à des associations. Il a su susciter l'adhésion des usagers, notamment lors d'un challenge, tout en renforçant les performances de collecte.

Dans le cadre de la Semaine Européenne de la Réduction des Déchets, notre collectivité s'est également distinguée par l'organisation d'animations variées : la semaine zéro gaspi dans les 4 déchèteries, les usagers pouvaient déposer ou/et prendre tous objets réutilisables (jouets / petits électroménagers / livre...). Puis sur le site d'Aquaterra s'est déroulée la 1ère donnerie, qui a permis de donner une seconde vie à de nombreux objets notamment des vêtements. Ces événements, conviviaux et pédagogiques, témoignent de notre volonté de créer un lien direct avec les citoyens pour faire évoluer durablement les comportements.

Ces actions s'inscrivent dans une stratégie globale, tournée vers l'économie circulaire, la réduction à la source, et le développement d'un service public de gestion des déchets toujours plus efficace, responsable et participatif.

I. LA COMPETENCE COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS

1.1. PRESENTATION DU TERRITOIRE

La Communauté d'Agglomération Hénin-Carvin (CAHC) regroupe 14 communes soit une population de 126 840 habitants (chiffres 2021), pour une superficie de 11 208 hectares.

Toutes les communes bénéficient des mêmes services sur la gestion des déchets ménagers et assimilés, ainsi que du même niveau de service.



Territoire de la CAHC

1.2. ORGANISATION

Au 1er janvier 1998, le District d'Hénin-Carvin, en sus de sa compétence historique de « Traitement des déchets », reprend la compétence « Collecte des déchets », jusqu'alors exercée par chacune de ses communes membres.

Le 22 décembre 2000, le District adopte, par délibération n°133, la modification de son statut pour devenir la Communauté d'Agglomération Hénin-Carvin (CAHC) et conserve la compétence acquise en 1998.

Au 1er janvier 2007, la Communauté d'Agglomération Hénin-Carvin délègue ensuite sa compétence de « Traitement des déchets » au SYndicat Mixte d'Elimination et de VALorisation des Déchets (SYMEVAD), et s'associe ainsi avec les EPCI voisines : la Communauté d'Agglomération du Douaisis et la Communauté de Communes OSARTIS - Marquion. Depuis cette date, la CAHC assure uniquement la compétence Collecte des Déchets. Le rapport sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets du SYMEVAD est disponible sur leur site Internet <https://www.symevad.org/actes-et-deliberations> .

Cette compétence est assurée principalement au sein de la Direction de la Collecte et de la Valorisation des Déchets (DCVD). Deux autres services interviennent sur ce domaine le Pole propreté ainsi que la Direction Biodiversité, Éducation à l'Environnement.

1.3.LES MOYENS HUMAINS DE LA CAHC

- **Direction de la Collecte et la Valorisation des Déchets**

Les décisions du Conseil Communautaire du 16 décembre 2021 relatives aux modes de gestion de collecte des déchets se sont traduites au 1^{ère} octobre 2022 par une restructuration de la DCVD. Elle s'articule autour de 3 services et compte 114 collaborateurs :

- Collectes = 78 collaborateurs (chauffeur- ripeurs PAP / Ripeur / chauffeur PAV / livreur de bacs), 3 chefs d'exploitation et 1 chef de service
- Sensibilisation et Valorisation = 21 collaborateurs (agent d'accueil en déchèterie / agent qualité), 1 cheffe d'exploitation et 1 cheffe de service,
- Atelier Mécanique = 6 collaborateurs, dont 1 chef d'atelier,

3 assistantes administratives sont également rattachées à la direction.



Organigramme de la DCVD

- **Pôle propreté et salubrité**

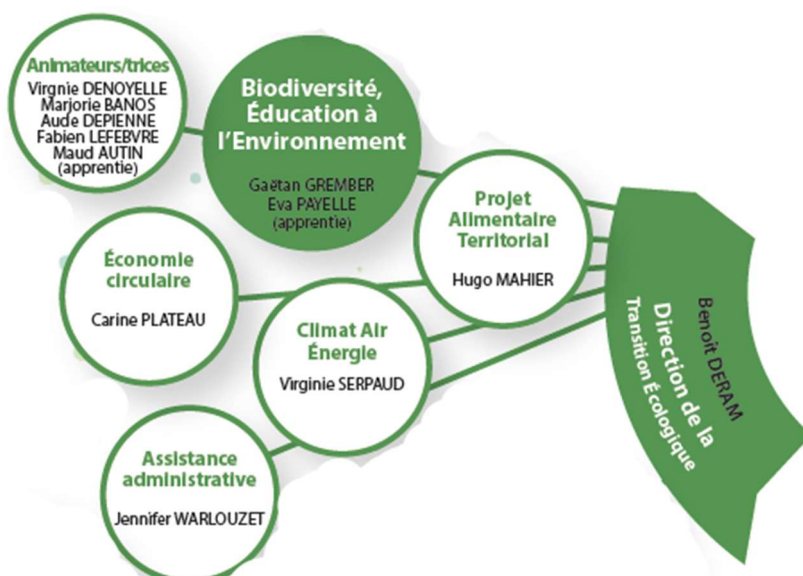
Le pôle propreté et salubrité est composé d'un chef d'exploitation et de 4 collaborateurs.



Organigramme du Pole propreté et Salubrité

- **Direction Biodiversité, Éducation à l'Environnement**

La Direction de la Biodiversité, Education à l'Environnement intervient sur la thématique des déchets à travers des animations. Elle est pilotée par un responsable, 2 animateurs et un chargé de mission dédié au foyer Zéro déchets.



Organigramme de la Direction Biodiversité, éducation à l'environnement

II. L'ACTIVITE DE COLLECTE

La CAHC offre les services suivants à ses habitants :

- Collecte des ordures ménagères résiduelles en porte-à-porte et en points d'apport volontaire,
- Collecte sélectives des matériaux recyclables en porte-à-porte et en points d'apport volontaire,
- Collecte sélectives des verres en apport volontaire,
- Collecte des déchets végétaux en porte-à-porte,
- Collecte des encombrants sur rendez-vous,
- Livraison et maintenance des bacs roulants,

2.1 PRECOLLECTE

La CAHC met à la disposition de chaque usager (habitants et professionnels) les équipements de pré collecte et en assure la maintenance :

- Bacs roulants.
- Colonnes d'apport volontaire (aériennes ou enterrées).

A. LES BACS ROULANTS

Chaque foyer est équipé de :



un conteneur à couvercle bordeaux destiné à recevoir les ordures ménagères



un conteneur à couvercle jaune destiné à recevoir les matériaux recyclables.

Il existe plusieurs volumes de bacs de 120L à 660L. Selon la composition de la famille, le volume sera adapté selon la règle ci-dessous :

	Nombre de personnes par foyer			
Nb personnes	1 à 2	3 à 5	6 et plus	Professionnels Habitats collectifs
Volume	120 litres	240 litres	360 litres	660 litres

B. LE PARC DE BACS ROULANTS

Au 31 décembre 2024, la CAHC comptait 116 435 bacs en place, soit une évolution du parc de 1.31% par rapport à 2023. La proportion de bacs jaunes stagne autour de 48%.

	2020	2021	2022	2023	2024
Evolution du parc de bacs roulants	110 703	112 212	113 486	114 935	116 435
Bac Bordeaux	57 938	58 718	59 402	60 110	60 846
Bac jaune	52 765	53 494	54 084	54 825	55 589

C. LIVRAISON ET MAINTENANCE DES BACS ROULANTS

Un agent est affecté à la livraison et la maintenance des bacs. Il effectue entre 14 et 20 demandes par jour, soit 3 102 interventions en 2024.

Année	Nouvelles dotations	Réparations couvercles	Changements de volumes	Retraits suite refus de tri	Remplacement bacs volés ou abîmés	Total
2024	461	732	733	17	1 159	3 102
2023	462	1 052	258	38	2 094	3 904

D. LES CUBOVERRES



Les « Cuboverres » ou colonnes aériennes sont des bornes d'apport volontaire de 3 à 4 m³ de volume. Ils sont disséminés sur l'ensemble du territoire et sont destinées à recevoir : les emballages en verres vidés (bouteilles, flacons, verrines, pots). En sont exclus les vitrages, les miroirs, les tessons de terre cuite ou de porcelaine,...

Au 31 décembre 2024, le territoire comptait 291 Cuboverres.

Une campagne de renouvellement des cuboverres a été réalisée durant l'année 2024, au total 15 cuboverres ont été changés :

Commune	Adresse
Carvin	Avenue de la République
Carvin	Rue du Foyer
Carvin	Rue Gutenberg x 2
Courrières	Rue du Lieutenant Giard
Courrières	Rue Molière
Courrières	Rue Roger Salengro
Hénin-Beaumont	Rue Hector Berlioz
Hénin-Beaumont	Rue Saint-Martin
Leforest	Avenue François Mitterrand x 2
Libercourt	Rue d'Alsace

Libercourt	Rue Pablo Picasso
Noyelles-Godault	Résidence de la Deûle
Oignies	Rue Edme Mariotte

La collectivité a fait l'acquisition de 6 colonnes aériennes en métal, soit 2 pour chaque flux (OM / TRI / Verre). Ces colonnes serviront à tester la collecte en point d'apport volontaire avant la mise en place définitive de conteneurs enterrés. Elles sont notamment déployées dans les quartiers d'habitats collectifs.



E. LES CONTENEURS ENTERRES



Les conteneurs enterrés sont des bornes d'apport volontaire de 4 à 5 m³ de volume. Ils remplacent les bacs roulants dans certains quartiers denses du territoire. Ils sont destinés à recevoir les ordures ménagères résiduelles en sac, les emballages et papiers recyclables en vrac et les emballages en verres.

L'installation d'un site de conteneurs enterrés demande de réaliser une étude de faisabilité pouvant durer 6 mois. En effet, il faut vérifier au préalable la présence ou non de réseaux souterrains et aériens et identifier les potentiels obstacles aux travaux de terrassement (fondation profonde / propriété du terrain voisin...). Ainsi la mise en service d'un site de conteneurs enterrés peut varier entre 9 à 12 mois, après la demande. Il faut compter en moyenne 51 300€ TTC pour la création d'un site de 3 conteneurs enterrés (ordures ménagères, emballages papiers recyclables et verres).

En 2024, une campagne de retrofit des conteneurs enterrés sur la commune de Courcelles les Lens a démarré. Cette opération consiste à remplacer les conteneurs défaillant par un conteneur neuf, sans effectué de travaux de génie civil. Ainsi 9 conteneurs ont été réhabilités sur le quartier de la Marlière. Cette opération a coûté 77 580€ TTC.

5 sites de conteneurs enterrés ont été créés en 2024 :

Commune	Adresse
Hénin-Beaumont	Rue fernand Sauty – 5 conteneurs
Libercourt	rue Louise Michel – 3 conteneurs
Libercourt	rue Louis Aragon – 3 conteneurs
Montigny-en-Gohelle	Résidence de la plaine – 4 conteneurs
Courrières	Place de Strasbourg – 4 conteneurs

Au total, le parc de conteneurs en points d'apport volontaire comptabilise 604 matériels.

Type de conteneur	OM	TRI	Verre	Total général
Aérien	-	-	291	291

Enterré	121	109	83	313
Total général	121	109	374	604

F. LES SACS DE PRECOLLECTE



Les foyers résidant dans des logements collectifs, nouvellement équipés de conteneurs enterrés, se sont vus attribuer des sacs de pré-collecte, leur permettant de trier dans des conditions optimales.

2.2 COLLECTE EN PORTE A PORTE

A. FREQUENCES ET HORAIRES DE COLLECTE

La collecte en porte-à-porte des Ordures Ménagères Résiduelles et des emballages papiers recyclables

Afin d'optimiser l'utilisation des camions bennes, le service collecte s'est réorganisé en 2 postes pour assurer une fréquence de collecte d'une fois par semaine pour les ordures ménagères et les emballages papiers recyclables :

- Poste 1 : 4h47 – 12h00
- Poste 2 : 12h47 – 20h00

La collecte en porte-à-porte des déchets végétaux

La collecte est organisée prioritairement du matin pour assurer une fréquence de collecte à 1 passage toutes les 2 semaines sur chaque commune. En fonction des conditions météorologiques favorables à la végétation impactant les volumes présentés, la collecte peut s'étendre dans la journée. La collecte est assurée les jours fériés à l'exception du 1^{er} janvier, 1^{er} mai et 25 décembre.

Cette collecte est exécutée par la société PAPREC.

La collecte des Encombrants sur RDV

La collecte se réalise avec un équipage de 3 agents dédié et un véhicule adapté de type poids lourds. Les usagers doivent prendre rendez-vous en appelant le numéro vert. L'assistante administrative regroupe les rendez-vous d'une même commune sur le même jour. L'équipe d'encombrants réalise en moyenne 15 rendez-vous par jour.

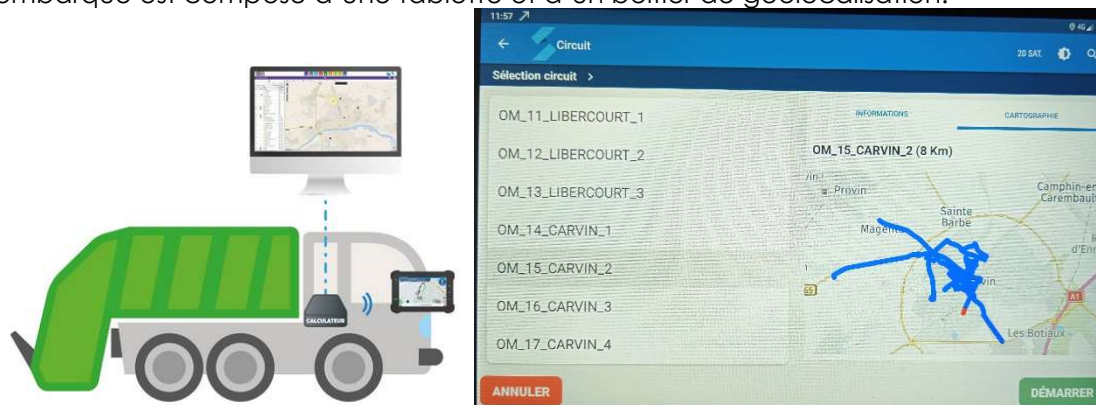
B. LES MOYENS MATERIELS

Depuis octobre 2022, les bennes à ordures ménagères circulent de 4h47 à 20h.

Cette évolution s'est traduite par un plan pluriannuel d'investissement 2022-2027. Le montant de l'Autorisation de Programme est de 6 744 960€ permettant le renouvellement du matériel pour l'ensemble des activités de la Direction Collecte et Valorisation des Déchets (PAP / PAV / Encombrants / Bacs roulants).

Les nouvelles bennes ont un châssis Scania et caisson de la marque SEMAT ZOELLER, avec une carburation au gaz. En 2024, la direction s'est équipée de 3 bennes à ordures ménagères 26t et d'un camion 3.5t pour la livraison des bacs roulants. 2 camions 26t ont été réformés.

Ces bennes sont aussi équipées d'un système embarqué de géolocalisation permettant une assistance à la navigation et une remontée en temps réel des anomalies. Ce système embarqué est composé d'une tablette et d'un boîtier de géolocalisation.



2.3 COLLECTE EN POINTS D'APPORT VOLONTAIRE

La collecte en points d'apport volontaire consiste à collecter les colonnes à verre (cubo verre) ou des conteneurs enterrés (OMR et TRI). Dans ce type de collecte, c'est l'usager qui fait la démarche de déposer ses déchets en dehors de sa résidence.

A. FREQUENCES ET HORAIRES DE COLLECTE

Comme pour la collecte en porte à porte, la collecte en point d'apport volontaire s'est organisée en 2 postes depuis le 1er octobre 2022 : un poste du matin et un poste de l'après-midi. La collecte des verres est réalisée en journée pour éviter les nuisances sonores.

La fréquence quant à elle demande de la flexibilité aux collecteurs. Elle varie en fonction du taux de remplissage des équipements.

B. LES MOYENS HUMAINS

L'effectif est passé de 3 à 4 agents. A noter que pour réaliser cette mission de collecte en PAV, les agents doivent obtenir un CACES GRUE.

C. LES MOYENS MATERIELS

Le parc est composé de 4 camions grue dont un camion est équipé d'un caisson compacteur.

2.4 COLLECTE EN DECHETERIES

A partir du 1^{er} mai 2023, la CAHC a repris la gestion de ces 4 déchèteries. La gestion des bas de quai (transport et traitement) est de la compétence du SYMEVAD.

La CAHC possède 4 déchèteries.



Carvin



Courrières



Evin Malmaison



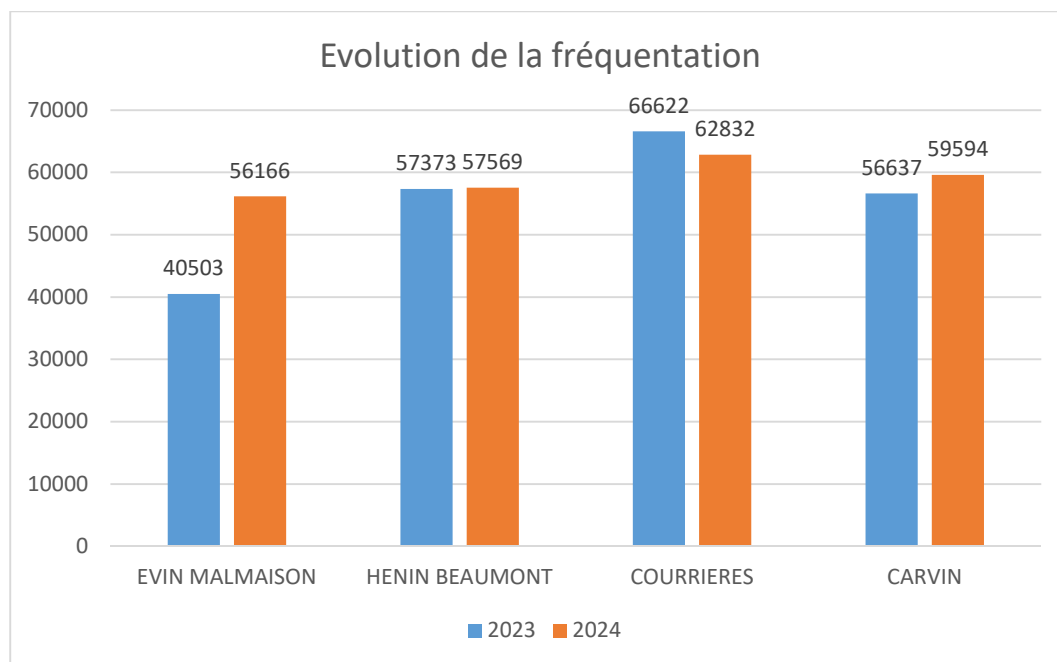
Hénin Beaumont

A. FREQUENTATION ET TONNAGE

En 2024, les déchèteries ont accueilli 236 182 usagers contre 221 135 en 2023 soit une augmentation de 7% de la fréquentation.

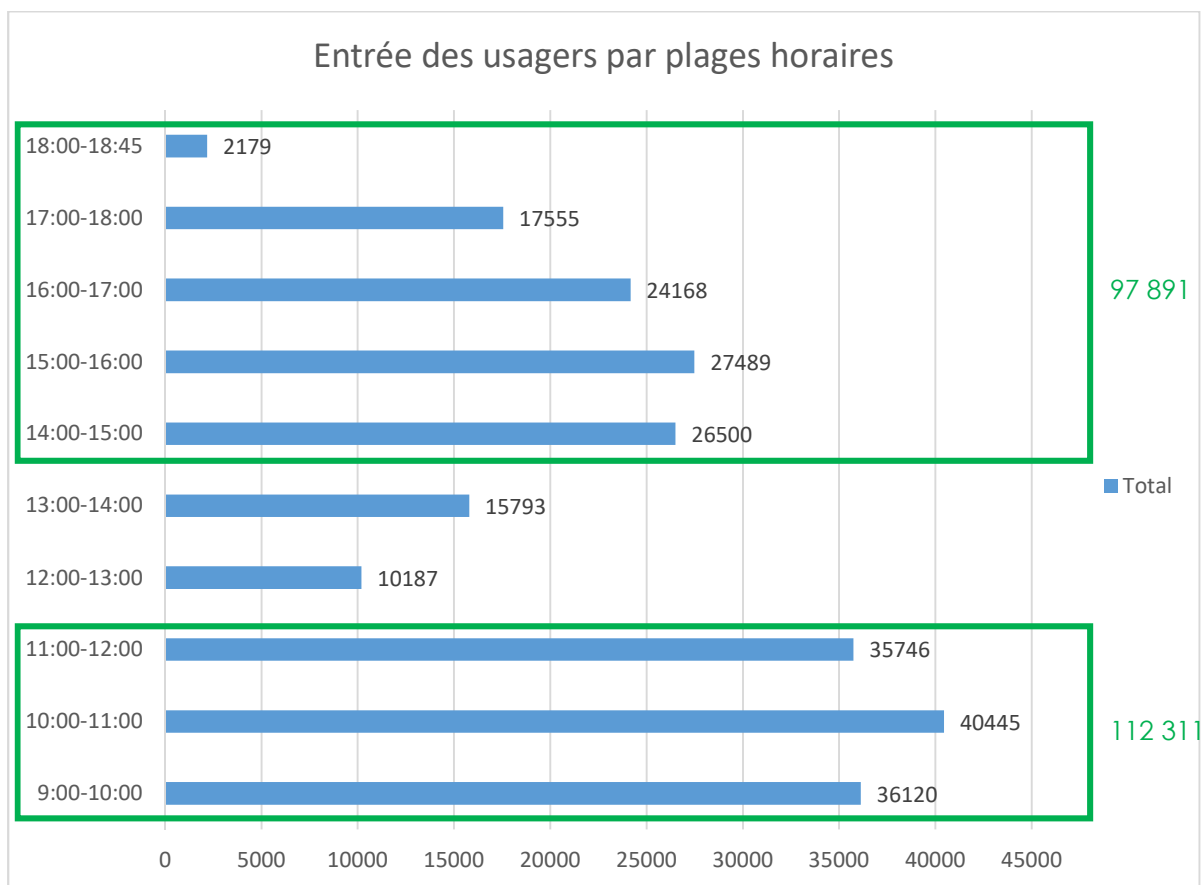
L'évolution des données sur la déchèterie d'Evin Malmaison s'explique par une amélioration de la procédure de comptage des entrées.

- **Fréquentation**



Répartition des entrées par déchèterie – Comparaison 2023/2024

Focus sur la fréquentation en fonction des horaires d'ouvertures

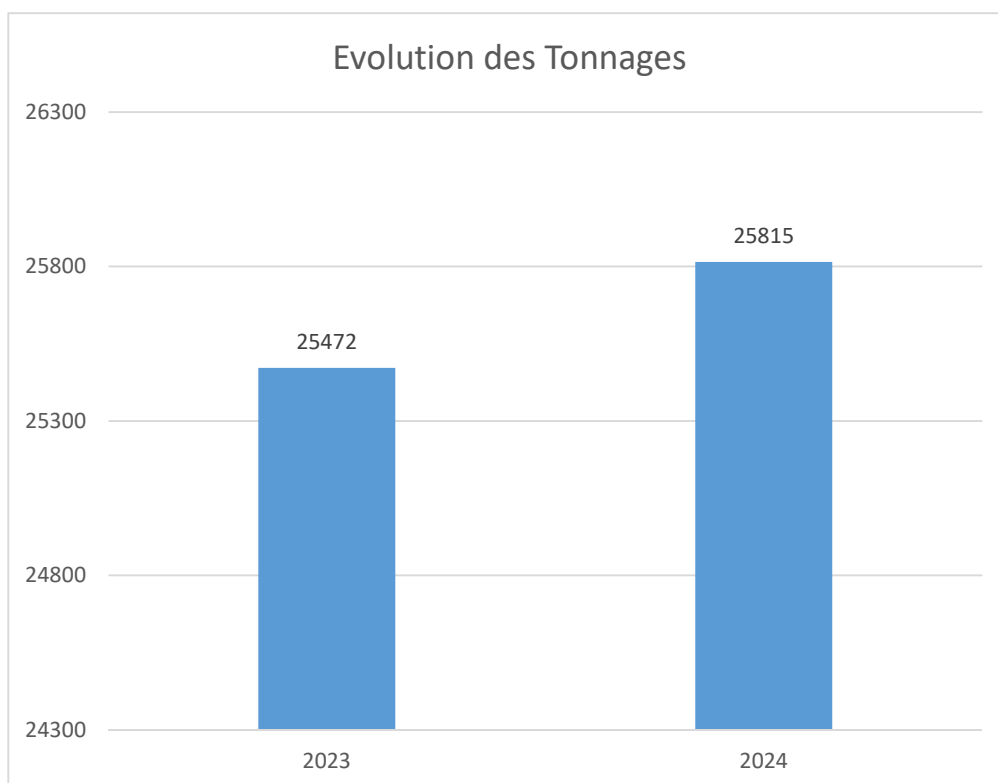


Les créneaux horaires les plus fréquentés sont les créneaux du matin de 9h à 12h. Ils représentent 47% de la fréquentation totale.

Les créneaux du midi sont moins fréquentés (12h-14h) ils ne représentent que 11% de la fréquentation totale.

- **Tonnages**

En tonne	Courrières	Hénin-Beaumont	Carvin	Evin-Malmaison
Déchets non dangereux (ferraille, bois, etc.)	6 143	5 990	5 897	7447
Déchets dangereux (amiante, huile moteur, DDS)	163	14	95	102
Total	6 272	6 004	5 992	7 549



Evolution des tonnages depuis 2023

En 2024, environ 25 815 tonnes de déchets ont été captées en déchèterie. Ce chiffre inclut les déchets dangereux. Ce tonnage est en légère augmentation de 1.3% par rapport à 2023.

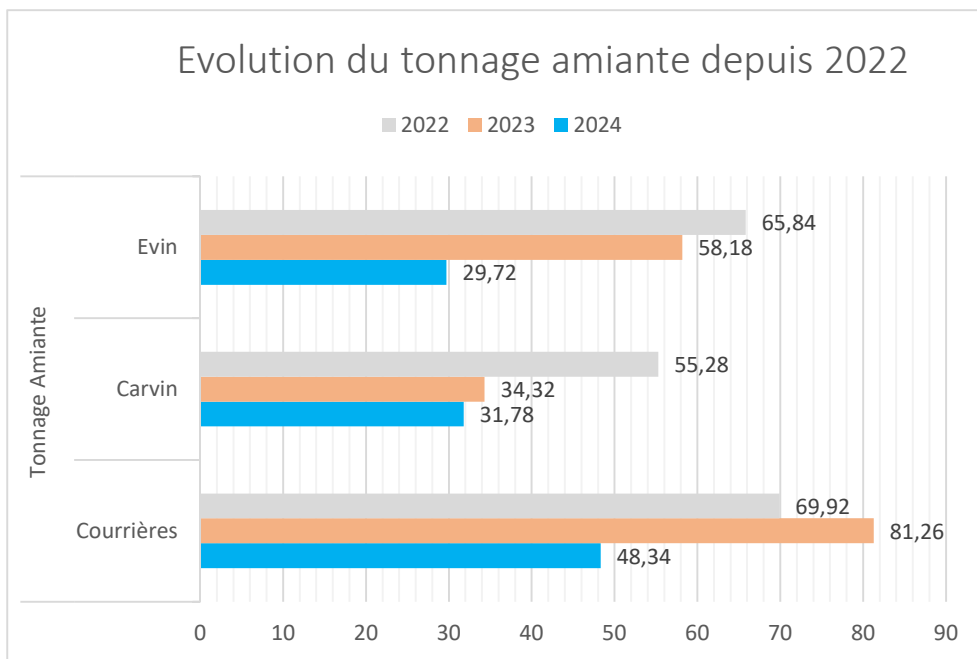
On observe une baisse du tonnage du tout-venant de 8% entre 2023 et 2024. La benne « tout venant » est la benne qui nécessite une attention particulière car la majorité des éléments jetés peuvent être réorientés dans d'autres filières afin d'être valorisés. Cette diminution souligne le travail des agents de déchèteries concernant l'orientation des usagers. Par conséquent, le tonnage du bois a augmenté de 34%.

Focus sur la collecte des déchets amiantés



Une nouvelle procédure à destination des usagers a été mise en place et disponible sur le site Internet de la CAHC. Dorénavant, un formulaire de dépôts est à remplir et un tuto vidéo est disponible : déchets amiantés, comment s'en débarrasser ?

Depuis 2022, le tonnage de la collecte des déchets amiantés ne cessent de diminuer. Entre 2023 et 2024, cette baisse représente 37%.



2.5 COLLECTE DES GROS PRODUCTEURS - REDEVANCE SPECIALE

Comme la réglementation l'indique (article L.2333-78 du CGCT), le ramassage des « déchets professionnels assimilables », s'il est effectué par le Service Public, peut être soumis à la Redevance Spéciale.

Ainsi, la CAHC a défini les règles suivantes pour la collecte des déchets d'activités professionnelles par le service public :

- les déchets d'activité professionnelle peuvent être pris en charge par le service public uniquement s'ils sont assimilables qualitativement aux OMR et au tri sélectif. Les végétaux, encombrants etc ... ne sont pas concernés.
- Si la production est comprise entre 1 320 et 4 000 litres hebdomadaires, l'établissement est toujours collecté par le Service Public, mais redevable de la Redevance Spéciale (signature d'une convention avec la CAHC).
- au-delà de 4m3 hebdomadaires, la collecte n'entre plus dans le champ de compétence de l'agglomération,
- Tous les établissements implantés sur des zones de regroupement d'entreprises (zones industrielles, parcs d'activités, zones commerciales etc. ...) ne peuvent pas être collectés par le Service Public.

En 2024, 19 établissements étaient conventionnés, et se sont acquittés de la Redevance Spéciale en contrepartie de la collecte de leurs bacs jaunes et bordeaux. Le montant est de 125 665 € TTC.

2.6 LE SERVICE ATELIER MECANIQUE



La CAHC dispose d'un garage atelier pour gérer les opérations de maintenance préventives et curatives de 1er niveau d'une flotte de 26 véhicules poids lourds et 43 véhicules légers. Concernant les interventions plus spécifiques de réparation, la CAHC fait le choix de les confier à des prestataires.

La flotte de poids lourds est composée de 26t, 19t, 16t, 12t et 7.5t. L'année de mise en service moyenne du parc de PL est 2017.

Fabricant	Année de mise en circulation	Carburant	Quantité
Mercedes – 26t Type Benne à ordures ménagères	2009 2012 2012 2014 2017 2017	GNV	6
Renault – 26t GRUE	2009 2009 2013	Gasol / B100	3
Renault – 19t	2024	Gasol / B100	1
Renault – 12t	2007	Gasol / B100	1
Renault – 16t Type Benne à ordures ménagères	2025	Gasol / B100	1
SCANIA – 26t Type Benne à ordures ménagères	2020 2020 2021 2022 2022 2022 2022 2024 2024 2024	GNV	10
SCANIA – 26t grue	2022	GNV	1
IVECO – 16T Type Benne à ordures ménagères	2023	GNV	1
IVECO – 7.5t	2023	GNV	1
Total			26



2.7 LES STATIONS D'APPROVISIONNEMENT

La CAHC est équipée sur son site du CTC 1 (boulevard Edouard Branly à Hénin Beaumont) d'une station de GNV et d'une station B100 (biocarburant), permettant aux véhicules de faire le plein en carburant sur site.



Les véhicules électriques sont rechargés via des bornes sur le site boulevard Schweitzer et sur le site d'Aquaterra.

2.8 GESTION DES REQUETES

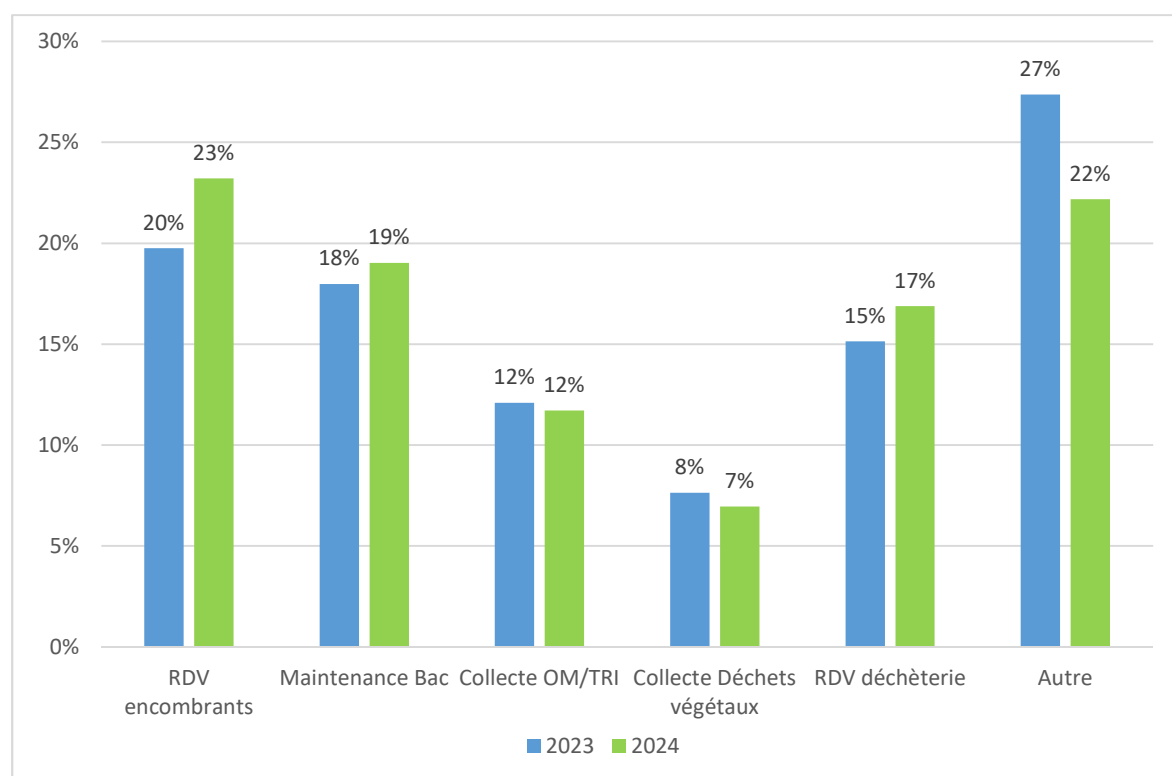
Les usagers peuvent obtenir des informations via plusieurs canaux : Le numéro vert, le site Internet et les réseaux sociaux.

En 2024, il a été reçu 15 881 requêtes contre 18 959 en 2023, soit une baisse d'environ 20%.

Lors d'un appel au numéro vert, l'utilisateur a le choix entre 5 possibilités :

- 1- Prendre un rdv pour se débarrasser d'un objet volumineux valorisable,
- 2- Obtenir ou remplacer un bac roulant,
- 3- Faire une réclamation sur la collecte (OM / TRI ou déchets verts)
- 4- Obtenir une autorisation pour se déplacer avec un utilitaire à la déchèterie ou pour déposer des déchets amiantés,
- 5- Obtenir un autre renseignement.

Une fois la demande enregistrée, elle est transmise au responsable de collecte ou au prestataire concerné ; celui-ci doit traiter en précisant les solutions apportées (rattrapage de collecte, vérification terrain, etc....).



Comparaison 2023/2024 - motifs des requêtes

Les requêtes concernant la collecte ont fortement diminué entre 2023 et 2024 ce qui indique une amélioration du service rendu.

La diminution de la catégorie « Autres » (renseignements sur collecte des jours fériés, renseignements sur le calendrier de collecte des déchets végétaux, etc..) indique une meilleure catégorisation des demandes.

III. L'ACTIVITE DE SENSIBILISATION ET DE VALORISATION

3.1 SENSIBILISATION AUX BONS GESTES DE TRI

- **Les agents qualité**

Les agents qualité ont pour mission de sensibiliser les usagers, les entreprises et le personnel de collecte aux bonnes pratiques de tri.

Sensibilisation suite aux refus de tri



Avec le passage aux extensions de consigne de tri, la CAHC a mis en place des étiquettes de refus de collecte des bacs jaunes. Cette étiquette ou porte manteau est accroché au bac lorsqu'un agent de collecte identifie une erreur tri dans le bac jaune. Dans ce cas, le bac jaune non conforme ne sera pas collecté et l'utilisateur est invité à prendre contact avec la direction déchets de la CAHC via le numéro vert.

Le bac refusé est ensuite enregistré via la tablette du camion avec prise de photo. Ce refus arrive ensuite par mail aux agents qualité. Le lendemain, un agent qualité se déplace à l'adresse du refus pour échanger avec l'utilisateur sur les bons gestes de tri.

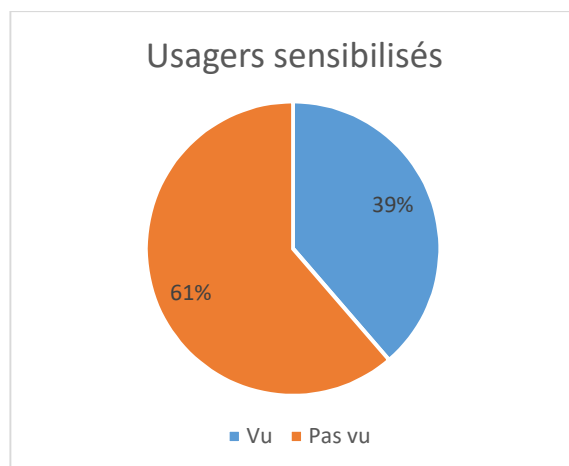
Si l'utilisateur n'est pas présent un avis de passage est laissé dans la boîte aux lettres, invitant l'utilisateur à prendre contact via le numéro vert.

En 2024, les agents qualité ont traité 2 721 erreurs de tri signalées par les agents lors de la collecte, soit 226 erreurs par mois.

Il a été constaté que le nombre de personnes ayant reçu une sensibilisation en face à face était faible, il a donc été mis en place une deuxième méthode de sensibilisation : L'avant collecte.

Sensibilisation avant collecte

Les agents qualité sont également amenés à intervenir avant la collecte pour pouvoir rencontrer les usagers. Avant le passage du camion de collecte, ils contrôlent tous les bacs présents sur la voie publique et appose ou non une étiquette de refus de tri. En 2024, ils ont effectué deux circuits de TRI sur Leforest et sur Carvin et ont réalisé 150 refus de TRI.



Suite à cette avant collecte, nombre de personnes ayant reçu une sensibilisation en face à face était de 39%. Afin d'améliorer la sensibilisation, les agents qualité ont programmé plusieurs passages hebdomadaires dans les habitations identifiées comme « mauvais trieur ».

Sensibilisation du personnel de collecte

En 2024, 4 sensibilisations, à des périodes différentes, ont été réalisées auprès des agents de collecte. L'objectif est d'aider les agents de collecte à mieux identifier les bacs mal triés et ainsi travailler en collaboration pour améliorer la qualité du tri chez les usagers.

Les caractérisations

L'objectif des différentes sensibilisations menées est de diminuer le taux de caractérisation.

La caractérisation des déchets consiste à établir la répartition des différentes fractions (types de déchets) présents dans un flux de déchets en mélange afin d'identifier la part de déchets recyclables et les éventuels indésirables (produits imbriqués, indésirables vrais – non recyclables).

Le taux de refus/indésirables doit être le plus faible possible afin d'éviter les surcoûts liés au traitement des déchets non recyclables.

Caractérisations SYMEVAD	2023	2024
Taux de refus	20.86%	26.53%

Tableau de l'évolution du pourcentage de refus

Depuis 2021, on observe une augmentation du taux de refus/indésirables. Cette augmentation est également observée dans les deux autres collectivités adhérentes du SYMEVAD. Elle s'explique principalement par une mauvaise compréhension de la part des usagers.

Lors de leurs passages, les agents qualité communiquent systématiquement sur les nouvelles consignes de tri.

Sensibilisation dans les écoles et animations

La Direction Biodiversité, Éducation à l'Environnement intervient dans les écoles afin de réaliser des animations auprès du public scolaire, de la maternelle à la primaire.

En collaboration avec les agents qualité, la qualité du tri de des écoles sensibilisées a été contrôlée. Au total, les bacs roulants des écoles sensibilisées ont été contrôlés 3 fois :

- 1 fois avant l'animation
- 2 fois après l'animation.

Entre septembre et décembre 2024, 15 établissements scolaires ont été contrôlés par les agents qualité. La qualité des bacs de Tri était satisfaisante sur l'ensemble des établissements.

- **CLIINK – DISPOSITIF DE RECOMPENSE DU VERRE**



En septembre 2024, le dispositif CLIINK a été mis en place, soit 50 box réparties sur le territoire de la CAHC.

Ce dispositif récompense le bon geste de tri des verres. L'objectif est de réduire la présence du verre dans les bacs bordeaux et jaunes, afin d'améliorer le recyclage du verre.

Un système de récompense permet aux bons trieurs de collecter des bons d'achat auprès des commerçants locaux.

Un bilan sera réalisé sur l'année 2025.



Photo d'une box installé sur un cubo-verre

3.2 OPERATIONS DE BROyage DES VÉGÉTAUX

Deux opérations de broyage des végétaux ont eu lieu en 2024, ainsi qu'une opération de broyage des sapins. Ces opérations ont été réalisées par les agents du pôle propreté sur l'ensemble des déchèteries.

Le broyat était mis à disposition gratuitement des usagers.



Agglo Hénin-Carvin

17 oct. 2024 · 🌐



DU 28 AU 31 OCTOBRE : DISTRIBUTION GRATUITE DE BROyat DE VÉGÉTAUX DANS LES DÉCHÈTERIES DE L'AGGLO



Prochainement, il sera possible de récupérer du broyat gratuitement dans les 4 déchèteries de l'Agglo Hénin-Carvin à partir des jours suivants et jusqu'à épuisement des stocks, aux horaires habituels d'ouverture :

- 📍 Le lundi 28 octobre à Hénin-Beaumont - après-midi
- 📍 Le mardi 29 octobre à Evin-Malmaison - après-midi
- 📍 Le mercredi 30 octobre à Courrières - après-midi
- 📍 Le jeudi 31 octobre à Carvin - après-midi



Pensez à prendre un récipient



Vous pourrez utiliser le broyat pour le compostage et le jardinage en paillage.



Plus d'infos :

<https://www.agglo-henincarvin.fr/Actualites/Dechets/Semaine-de-broyage-des-vegetaux-dans-les-4-decheteries-de-l-Agglo>



Communication réseaux 2024

3.3 SEMAINE EUROPEENNE DE LA REDUCTION DES DECHETS



Du 17 au 22 novembre 2024 a été organisée la première Semaine Européenne de Réduction des déchets au sein de la CAHC.

La Semaine Européenne de la Réduction des Déchets (SERD) est une initiative de sensibilisation menée à l'échelle européenne. Elle est coordonnée en France par l'Agence de la transition écologique (ADEME).

Son objectif est de promouvoir des actions concrètes pour :

- réduire la quantité de déchets générée ;
- encourager des pratiques de consommation responsable.

A cette occasion, plusieurs événements ont vu le jour :

- Une *Donnerie* le 17 novembre 2024 à Aquaterra : Les usagers ont été invités à ramener des objets dont ils ne voulaient plus et/ou à reprendre gratuitement des objets dont ils avaient besoin. De nombreux objets ont pu obtenir une seconde vie.
- *Semaine zéro gaspi en déchèterie* du 18 au 22 novembre 2024 : Les usagers ont été invités à déposer les objets réemployables dans une zone de dons. Chaque usager était libre de se servir.
- Une *journée d'animations*, le dimanche 17 novembre 2024 : présence de repair café, atelier autour du zéro déchets, astuces pour jardiner au naturel, atelier couture et des ateliers cosmétiques,

- Challenge CLIIINK du 21 octobre au 15 novembre 2024. Le candidat ayant déposé le plus de verres a gagné un bon cadeau d'une valeur de 100€. Le second et le troisième meilleur trieur ont reçu respectivement un bon cadeau de 50 et 30€.



Stand déchèterie Hénin Beaumont « Semaine 0 gaspi »

3.4 L'OPERATION « FOYER ZERO DECHETS »

L'opération Foyers Zéro déchets s'inscrit dans le cadre du PTE – Action 25.3 « inciter les acteurs du territoire à la sobriété (déchets, eau, énergie » et du PLPDMA – Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (porté par le SYMEVAD).

Elle est menée en partenariat avec le SYMEVAD. L'objectif est d'accompagner les habitants à la réduction des déchets afin d'aider chacun à agir de manière concrète pour la protection des ressources et de la planète.

L'opération a débuté en 2023 avec une communication sur l'ensemble du territoire.

5 ateliers ont été organisés entre octobre 2023 et décembre 2024 :

- Alimentation
- Ménage au naturel
- Vie quotidienne
- Fêtes et loisirs
- Hygiène

185 foyers se sont inscrits et le taux de satisfaction générale est de 9.1/10.

Un réel engagement dans la démarche zéro déchet a été observé avec un taux de présence stabilisé à environ 65% à partir du 3ème atelier.

Cette opération été reconduite pour l'année 2024/2025.

3.5 LE POLE PROPRETE ET SALUBRITE

Le pole propreté et salubrité ou SEPUNA est un service en régie dédié à l'entretien des zones d'activités sur l'ensemble de la CAHC, de la collecte des déchets ménagers pour les gens du voyage qui ne sont pas stationnés sur une aire autorisée et de l'entretien d'une partie des trames vertes en salubrité fine.

Elle gère également la résorption des dépôts sauvages de déchets, avec ou sans amiante, situés sur les parcelles communautaires et sur les chemins communaux hors agglomération.

En 2024, le pole propreté et salubrité a collecté

En Tonnes	2023	2024	Evolution en %
DIB	525	536	2,09 %
Amiante	19,5	67	243,46 %
Salubrité fine	42	119	182,66 %
Total	586.5	722	

On constate une augmentation des tonnages, due principalement à 2 chantiers au niveau de la zone des 12 Hectares à Carvin et le chantier en face de la maison de l'environnement.

Concernant la salubrité fine, la forte progression du tonnage est liée à la collecte des gens du voyage.



IV. L'ACTIVITE DE TRAITEMENT

Depuis le 1er janvier 2007, le traitement des déchets ménagers et assimilés a été délégué au SYMEVAD, syndicat regroupant 3 intercommunalités.

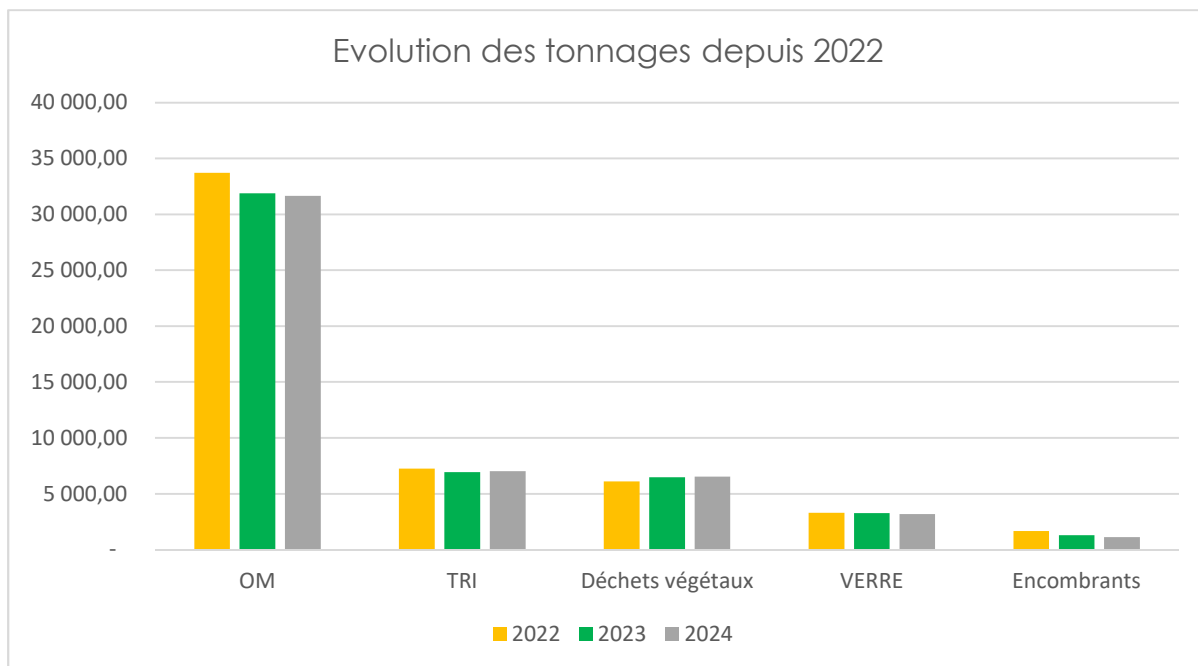
Les données relatives au traitement des déchets de la CAHC figurent donc dans le rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets élaboré par le SYMEVAD.

Tonnage	Exutoire	Lieu	Type de traitement
OM	TVME	Dourges	Energie renouvelable : bio méthane
TRI	Centre de tri	Evin Malmaison	Recyclage et Valorisation
Verre	Centre de recyclage	Wingles	Recyclage
Déchets Végétaux (DV)	Centre de compostage	Vitry en Artois	Valorisation
Encombrants	Ressourcerie	Evin Malmaison	Recyclage et Valorisation

Le tableau ci-dessous montre l'évolution des tonnages depuis 2022 pour le territoire de la CAHC.

Tonnage	2022	2023	2024	Ratio 2024/2023
OM	33 719	31 877	31 667	-0,66%
TRI	7 261	6 934	7 031	1,38%
Verre	3 286	3 264	3 187	-2,42%
Déchets Végétaux	6 093	6 479	6 546	1,02%
Encombrants PAP	1 651	1 301	1 108	-17,42%
Total	52 010	49 855	49 539	-0,64%

Tonnage du service Collectes par flux



Graphique sur l'évolution des tonnages collectés depuis 2022

La tendance générale est une baisse des tonnages depuis 2022. A l'exception du tri qui repart en légère hausse en 2024. Cette augmentation du Tri ainsi que la diminution de l'OM indique une amélioration dans la qualité du TRI

Malgré un nombre de rdv en hausse, le tonnage des encombrants en porte à porte continue sa diminution de 17.42%. Les communes qui sollicite le plus le service sont Hénin Beaumont et Carvin.

Kg / hab / an	2023	2024	Ratio départemental	Ratio national
OM	249.4	247.9	258	248
TRI	54.2	55.0	57	50
Verre	25.5	24.9	40	32

Tableau de comparaison des ratios de la CAHC par rapport aux ratios départemental et national

V. LE COUT DU SERVICE RENDU

5.1 BILAN ANALYTIQUE 2024

En 2024, le détail des coûts de gestion des déchets ménagers pour la CAHC est le suivant :

Dépenses € TTC	2024	€ / hab.	€ / T
Collecte OM / TRI / VERRE / déchets végétaux	8 530 413 €	66,77 €	172,20 €
Exploitation Déchèteries	1 376 125 €	10,77 €	53,31 €
Collecte Pole Propreté	178 641 €	1,40 €	247,42 €
Foyer zéro déchet	156 265 €	1,22 €	x
Traitement	11 469 586 €	89,77 €	152,21 €
Coût brut	21 711 030 €	169,93 €	
Recettes	2024		
Redevance spéciale	125 665 €		
TEOM	12 556 637 €		
Participation création de site de conteneurs enterrés	0 €		
Subventions état pour achat de PL GNV	7 186 €		
Reprise bacs roulants HS	1 633 €		
Total Recettes	12 691 121 €		
Bilan TTC	9 019 909 €		

Le coût net de la compétence déchets est **9 019 909 € TTC**.

5.2 EVOLUTION DES COUTS DEPUIS 2022

€ TTC	2022	2023	2024
PAP / PAV	8 433 998 €	7 822 239 €	8 530 413 €
<i>Collecte des déchets végétaux</i>	557 200 €	648 197 €	666 916 €
Déchèteries	1 276 565 €	1 415 702	1 376 125 €
Pole Propreté	143 089 €	147 406€	178 641 €
Foyer zéro déchets	x	64 378 €	156 265 €
Traitement	11 250 431 €	11 774 176 €	11 469 586 €
Total Dépenses	21 104 083 €	21 159 523 €	21 711 029 €
Coût €/hab.	164 €	164 €	168 €
Total Recettes	11 459 871 €	12 094 157 €	12 691 121 €
Coût net TTC	9 644 212 €	9 129 744 €	9 019 909 €
Coût €/hab.	75 €	71 €	71 €

5.3 FOCUS SUR LE COUT DE LA COLLECTE DE L'AMIANTE

Le tableau ci-dessous montre l'évolution du service de collecte des déchets amiantés :

	2022	2023	2024
Fourniture matériels	21 746 €	13 338 €	15 324 €
Coût Transport et de traitement	51 099 €	50 652 €	34 968€
Tonnage	191.04	173.76	109.84
Coût total € TTC	72 846 €	63 990€	50 292 €
Coût €/t	381,31 €	368,27 €	457,88 €

Le coût lié à la collecte des déchets amiantés représente 3.6% du coût des déchèteries.